

Ligne directrice sur la conformité

(Loi sur les assurances, RLRQ., c. A-32, art. 325.0.1 et 325.0.2)

(Loi sur les coopératives de services financiers, RLRQ, c. C-67.3, art. 565)

(Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, RLRQ, c. S-29.01, art. 314.1)

L'Autorité des marchés financiers publie pour consultation le projet de modification de la *Ligne directrice sur la conformité*, s'appliquant aux assureurs de personnes, aux assureurs de dommages, aux sociétés de gestion de portefeuille contrôlées par un assureur, aux coopératives de services financiers ainsi qu'aux sociétés de fiducie et sociétés d'épargne. La date prévue de prise d'effet de la ligne directrice est le 15 avril 2017.

Les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires sont invitées à les fournir au plus tard le 3 février 2017. Il est à noter que les commentaires soumis seront rendus publics à défaut d'avis contraire à cet effet.

Soumission des commentaires

Les commentaires doivent être soumis à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : (514) 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Wassim Ferjani
Direction de l'encadrement prudentiel des institutions financières
Autorité des marchés financiers
Téléphone : (514) 395-0337, poste 4688
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
Courrier électronique : wassim.ferjani@lautorite.qc.ca

Le 15 décembre 2016